



ALERTE

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

Sécheresse : Principales restrictions des usages de l'eau applicables pour les COLLECTIVITÉS

Pour les informations complètes, consultez l'article et les documents dédiés sur le site des services de l'État dans l'Allier.
► Accueil > Actions de l'État > Environnement > Eau et milieux aquatiques > Sécheresse

ARROSAGE

Limitation des usages



Interdit de 10h à 18h



Interdit de 10h à 18h
+ Baisse de 33 %
de la conso



Interdit

NETTOYAGE

Interdiction



Interdit, sauf entreprise professionnelle



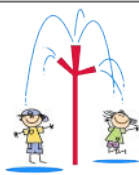
Voies publiques, parkings, trottoirs



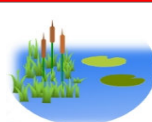
Interdit sauf en station, mais limité au programme de type ECO

VIDANGE / REMPLISSAGE

Pas de limitation



Interdit



Interdit



Interdit

ACTIVITÉS

Limitation des usages



Interdit sauf nécessité pour la sécurité



Manœuvre interdite



Interdiction = Report des travaux



Respectez ces mesures !
Il est urgent d'adopter les gestes citoyens !



Les contrevenants sont passibles de sanctions prévues dans le code de l'environnement, sur base d'une contravention de 5^e classe : 1 500€ pour une personne physique et 7 500€ pour une personne morale

* Hors exceptions prévues dans l'annexe 2 de l'arrêté sécheresse